

Ministère du Développement du Nord et des Mines
Évaluation environnementale de catégorie B
Projet de réhabilitation du site de la mine du lac Rond
Fort Hope (Première Nation Eabametoong), Ontario

26 octobre 2017

Contenu

1	Description du projet	4
2	Raisons du projet	5
3	Consultation	5
3.1	Résumé de la consultation	6
3.2	Commentaires reçus	6
3.2.1	Ministère des Richesses naturelles et des Forêts	6
3.2.2	Ministère de l'Environnement et de l'Action en matière de changement climatique	7
3.2.3	Ministère du Tourisme, de la Culture et du Sport	8
3.2.4	Première Nation Eabametoong	8
3.2.5	Four Rivers Environmental Services Group (Matawa First Nations Management)	8
4	Répercussions environnementales possibles	9
4.1	Zone de planification du Grand Nord	9
4.2	Répercussions sur le ruissellement des eaux de surface	9
4.3	Contamination de l'eau et du sol	9
4.4	Ressources archéologiques et culturelles	10
4.5	Peuples autochtones	10
4.6	Santé et sécurité humaine	11
4.7	Environnement naturel	11
5	Avantages et désavantages	12
5.1	Avantages	12
5.2	Désavantages	12
6	Analyses	13
6.1	Mesures d'atténuation	13
6.1.1	Déversements de carburant	13
6.1.2	Préoccupations de la communauté	13
6.1.3	Espèces menacées et autres espèces sauvages	13
6.2	Méthodes de remplacement	14
6.2.1	Méthode de réhabilitation	14
6.2.2	Accès	15
6.2.3	Équipement	16
6.2.4	Calendrier du projet	17
6.3	Études	17
7	Surveillance des effets futurs	18

8	Calendrier du projet.....	19
9	Exigences de catégorie EE	21
10	Références	21
11	Annexe	22

1 Description du projet

Le site de la mine du lac Rond (aussi autrefois appelée la mine de Fort Hope ou la mine Golden Hope) est situé à 1,6 kilomètre au sud du lac Rond, et approximativement à huit kilomètres au nord-est de la communauté de Fort Hope (Première Nation Eabametoong) (Figure 1). Le site de la mine est situé dans l'écotone central du Grand Nord de l'Ontario (Stratégie d'aménagement du Grand Nord – ébauche).

La mine était en exploitation de 1927 à 1959. Elle comportait deux tranchées, un puits et des galeries latérales construites pendant cette période. Les activités minières ont fini par être abandonnées sans production enregistrée d'or, et la propriété est inexploitée depuis 1959. De l'équipement abandonné et des matériaux résidus se trouvent encore sur le site.

Une activité discrétionnaire de réhabilitation menée conformément au document intitulé l'Évaluation environnementale de portée générale concernant des activités menées par le ministère du Développement du Nord et des Mines en vertu de la *Loi sur les mines*. Les travaux proposés comprennent le recouvrement du puits de mine, ainsi que l'élimination possible de l'équipement minier abandonné et des minéraux, y compris deux bonbonnes pouvant contenir du gaz pressurisé, le cas échéant. Le puits est rempli d'eau, aurait environ 40 mètres de profondeur, et donne accès à plus de 90 mètres de galeries souterraines de mine.

Les travaux sont planifiés en deux phases distinctes qui s'étendront sur deux années successives. Le dégagement du site et le travail de préparation autour de l'orifice du puits et de la plateforme d'atterrissage commenceront en octobre 2017. On enlèvera la végétation sur une surface de 0,1225 ha (35x 35 m) pour la plateforme d'atterrissage, qui sera située approximativement à 80 m du puits, dans une zone relativement plate. La végétation doit être enlevée dans un rayon de 10 m par rapport à l'orifice du puits, et l'aire dans un rayon de 2 m par rapport à ce dernier doit être dessouchée et décapée jusqu'au substratum rocheux à l'aide d'outils à main et d'équipement de lavage au jet sous pression. L'enlèvement des morts terrains doit se faire lorsqu'il n'y a pas neige ni de gel. Si cette tâche ne peut pas être achevée à l'automne 2017, on essaiera d'achever les travaux sur le terrain d'ici le 1^{er} mai 2018.

Un arpentage détaillé du sol autour de l'orifice du puits aura lieu lorsque le dégagement du site et le travail de préparation du sol seront terminés afin d'éclairer la conception technique et la fabrication du bouchon en acier d'une surface de 21 m² (3 m x 7 m). On procédera à un inventaire des objets abandonnés sur le site et on déterminera l'état des bonbonnes.

Le bouchon en acier sera préfabriqué en dehors du site et placé sur l'orifice du puits à la fin septembre 2018. L'enlèvement de l'équipement et du matériel abandonnés sur le

site à cette époque dépendra de la capacité des hélicoptères et des conditions de sécurité.

En raison de son éloignement, le site de la mine est accessible uniquement par voie aérienne ou par une route d'hiver. Le moyen d'accès préféré actuellement est par hélicoptère. Il faut aménager une plateforme d'atterrissage à proximité du site afin d'amener les travailleurs, l'équipement et les matériaux sur le site. Si l'on utilise une excavatrice, il faut prévoir l'amener au cours de l'hiver 2017-2018 en passant sur le lac Eabamet et sur le sentier menant du lac au site de la mine du lac Rond.

Figure 1 : Emplacement du site

2 Raisons du projet

Le MDNM a pour mandat d'assurer que le secteur minier soit sécuritaire et écologiquement responsable. La réhabilitation de sites miniers situés sur des terrains appartenant à la Couronne est une activité menée par le MDNM qui contribue à la protection de l'environnement, à la réduction des impacts dus à l'exploration et l'exploitation minière et à répondre au défi que représente les changements climatiques (Stratégie ontarienne d'exploitation des minéraux).

Les activités de réhabilitation proposées visent à répondre aux préoccupations en matière de sécurité que pose le puits de la mine à ciel ouvert. La communauté de la Première Nation Eabametoong et d'autres utilisateurs des ressources dans la région (c.-à-d., trappeurs, chasseurs) de la région ont manifesté leur intérêt pour la réhabilitation du site afin de régler des problèmes de sécurité.

Les relations avec la communauté peuvent être affectées si les problèmes de sécurité soulevés par la Première Nation Eabametoong et qui concernent leur territoire traditionnel.

3 Consultation

Un dossier de consultation a été préparé pour le projet (Annexe). Ce document mentionne les organismes, les communautés et les parties intéressées qui ont été avisés du projet, de la consultation qui a eu lieu et du résumé des commentaires et préoccupations reçus.

3.1 Résumé de la consultation

Un Avis de possibilité de formuler des commentaires de 30 jours a été fourni par le Ministère de l'Environnement et de l'Action en matière de changement climatique, le Ministère des Richesses naturelles et des Forêts, ainsi que d'autres parties potentiellement intéressées et des membres du public. L'avis a été affiché en ligne en tant qu'avis d'information sur le Registre environnemental (RE N° 1256), et sur la page Web de catégorie EA du MDNM le 17 août 2017. La période des commentaires s'est terminée le 15 septembre 2017. Un lien vers la description du projet a également été inclus dans les avis en ligne. Aucun commentaire public n'a été reçu pendant cette période.

Depuis 2016, le MDNM discute du projet avec des représentants de la Première Nation Eabametoong et Four Rivers Environmental Services Group (Matawa First Nations Management) en ce qui a trait aux préoccupations en matière de sécurité, aux contraintes environnementales et aux possibilités d'emploi.

Le MDNM poursuivra ses efforts de consultation et d'engagement avec la communauté de la Première Nation Eabametoong afin de transmettre de l'information, relever les problèmes et les régler et discuter des occasions économiques potentielles.

3.2 Commentaires reçus

3.2.1 Ministère des Richesses naturelles et des Forêts

Le bureau de la zone de Geraldton du Ministère des Richesses naturelles et des Forêts (MRNF) a été contacté aux fins de conseil concernant la présence d'un habitat faunique et d'espèces en péril. En s'appuyant sur des données de télémessure, une zone d'élevage pour le caribou des bois a été définie à proximité du site du projet. Le caribou des bois est une espèce menacée en vertu de la *Loi sur les espèces en voie de disparition (LEVD)*. La « Description de l'habitat général du caribou des bois » précise qu'aucune activité qui entraîne une perturbation sensorielle à moins de 10 km d'une zone à forte utilisation ne peut avoir lieu entre le 1^{er} mai et le 15 septembre de chaque année. En raison de la nature du projet (c.-à-d. boucher un puits de mine), si les travaux peuvent être limités en dehors de la plage temporelle, alors le MDNM doit demander une autorisation en vertu de la *LEVD*.

Le MRNF a également relevé la présence potentielle des quatre espèces de chauve-souris en voie de disparition qui sont protégées en vertu de la *LEVD*. En raison de la répartition inconnue des quatre espèces de chauve-souris recensées dans le cadre du projet proposé, une autorisation conformément à la *LEVD* peut être requise pour le projet. Il a également été recommandé d'éviter d'enlever les arbres et que la plateforme d'atterrissage pour l'hélicoptère soit située à distance de la zone boisée entourant

immédiatement le puits de la mine, afin de réduire la perturbation pour les chauves-souris.

Le bureau du MRNF du district de Nipigon a également relevé que deux sentiers de piégeage sont en exploitation dans la zone du projet. Les trappeurs sont des membres de la communauté des Premières Nations Eabametoong.

Le MRNF du district de Nipigon a fourni de l'information supplémentaire concernant l'historique des incendies dans la zone du site minier et a fourni des lignes d'orientation eu égard à des considérations d'ordre réglementaire en vertu de la *Loi sur la durabilité des forêts de la Couronne* pour ce qui est de l'enlèvement des arbres. Le MRNF émettra également une lettre d'autorisation qui fournira de la documentation attestant des activités du MDNM sur le site de la mine.

3.2.2 Ministère de l'Environnement et de l'Action en matière de changement climatique

Le Ministère de l'Environnement et de l'Action en matière de changement climatique (MEACC) a revu la description du projet du MDNM affiché pendant la période de commentaires en fonction de l'Avis de possibilité de formuler des commentaires, et a émis les recommandations suivantes sur les exigences en matière d'information aux fins de la documentation du projet :

- Le site de projet semble apparaître dans la Zone de planification du Grand Nord. Il serait avantageux d'indiquer dans la description du projet et de décrire également les répercussions de la planification de l'aménagement du territoire (le cas échéant) dans la documentation du projet.
- Il faut indiquer une estimation de l'ampleur du dégagement du site pour pouvoir y accéder ainsi qu'à l'emplacement du puits de la mine. Il faut inclure la méthode qui sera utilisée pour déterminer l'emplacement de la plateforme d'atterrissage.
- Il faut indiquer s'il y a du bois d'œuvre de qualité marchande sur le site et s'il faut détenir un permis d'aménagement forestier durable. Il faut déterminer la méthode d'enlèvement et de mise au rebut du bois d'œuvre qui n'est pas de qualité marchande, des rémanents d'exploitation et autres végétaux.
- Les travaux de préparation d'un site d'atterrissage peuvent avoir des répercussions sur les eaux de ruissellement en surface. Ce point doit être abordé dans la documentation du projet. En outre, il est connu, historiquement, que les sites miniers présentent souvent des problèmes environnementaux en raison des fûts de carburant usagés abandonnés sur le site. Si tel est le cas ici, ce problème doit être réglé. Dans la documentation du projet, il faut décrire les répercussions possibles sur les eaux de surface et les eaux souterraines, ainsi que les mesures d'atténuation qui s'appliquent.

- Si possible, il faut retirer deux bonbonnes de gaz pressurisé abandonnées sur le site. Dans la documentation du projet, il faut décrire comment sera déterminé si l'enlèvement des bonbonnes de gaz est faisable, définir les mesures d'atténuation possibles, et inclure toute surveillance sur le long terme, si cela est exigé.
- Les mesures d'atténuation qui sont prises en considération pour tous les aspects du projet doivent être incluses dans la description du projet. L'évaluation des mesures d'atténuation doit être incluse dans la documentation du projet.

3.2.3 Ministère du Tourisme, de la Culture et du Sport

Le Ministère du Tourisme, de la Culture et du Sport (MTCS) a été contacté aux fins d'information et pour apporter son assistance au MDNM dans sa tâche de repérage de patrimoines construits ou culturels. Le MTCS n'était pas au courant de l'existence d'un plan de conservation concernant les ressources patrimoniales pour cette zone, ni de toute évaluation possible et n'était en possession d'aucune information qui pourrait indiquer qu'il puisse exister des patrimoines construits ou des paysages culturels patrimoniaux. La propriété n'était pas sur la liste des propriétés patrimoniales du MTCS.

3.2.4 Première Nation Eabametoong

La Première Nation Eabametoong a exprimé des préoccupations en matière de sécurité concernant le puits de la mine à ciel ouvert, et pense qu'il est possible que le site soit responsable de la mort de membres de la communauté. La communauté doit également s'investir quant à la manière de commémorer de manière respectueuse ces membres.

La Première Nation Eabametoong soutient le projet de réhabilitation, mais elle a également exprimé des préoccupations au sujet des retards et souhaiterait voir le MDNM maintenir son engagement initial à achever le projet d'ici la fin de l'été 2018.

Il a également été suggéré que l'hélicoptère soit utilisé de manière limitée sur le site du projet afin de réduire le bruit pendant la saison de la chasse.

3.2.5 Four Rivers Environmental Services Group (Matawa First Nations Management)

Four Rivers Environmental Services Group est le groupe de service de Matawa qui a pour mandat d'aider les Premières Nations membres du groupe Matawa à constituer leur capacité en vue de gérer de manière active les ressources en terre et en eau qui se trouvent sur leur territoire traditionnel. Des représentants du groupe Four Rivers ont fourni au MDNM des conseils quant à la livraison du projet et à la transmission d'information.

4 Répercussions environnementales possibles

4.1 Zone de planification du Grand Nord

L'article 12 de la *Loi de sur le Grand Nord* ne permet pas de travaux de nettoyage en l'absence d'un plan communautaire d'aménagement du territoire. Bien qu'il soit exempté d'un plan communautaire d'aménagement du territoire, le projet de réhabilitation du site de la mine du lac Rond présente toujours un certain nombre d'objectifs et de principes directeurs de la version d'ébauche de la Stratégie d'aménagement du Grand Nord, notamment la consultation de la Première Nation Eabametoong et la prise en considération respectueuse des préoccupations en matière de sécurité concernant le site de la mine, la conservation de la diversité biologique en réduisant les impacts pour les espèces menacées, et en fournissant des occasions économiques aux membres de la communauté de la Première Nation.

4.2 Répercussions sur le ruissellement des eaux de surface

Il n'a pas été prévu de procéder à des changements à la configuration du drainage ou du ruissellement des eaux de surface. Il ne sera pas procédé à l'essouchement du sol dans la zone qui doit être nettoyée pour la plateforme d'atterrissage. L'utilisation de la plateforme d'atterrissage est prévue sur le court terme et il est prévu une revégétation naturelle de la zone sans réhabilitation.

Le sol autour de l'orifice du puits doit être nettoyé de toute végétation, dessouché et décapé jusqu'au substratum rocheux sur un rayon de 2 m afin de faciliter l'arpentage requis afin d'éclairer la conception technique du bouchon d'acier. Une fois le bouchon d'acier installé, une aire de 50 m² entourant le puits sera nivelée afin d'évacuer l'eau de pluie. Sur le site, le changement de la configuration de l'évacuation des eaux de ruissellement et de leur volume sera mineur étant donné la petite surface qui est affectée par le projet.

4.3 Contamination de l'eau et du sol

Il y a un risque de déversements de carburant en raison de l'utilisation de petits équipements (c.-à-d. des scies à chaîne) et des autres machineries qui peuvent être utilisées (c.-à-d. une excavatrice). Des installations de rétention de déversements pour le stockage et le ravitaillement en carburant seront mises en place sur le site pendant la phase de construction active. Des plans de gestion des déversements, y compris des trousseaux de nettoyage des déversements, sont également disponibles sur le site pendant les activités de construction.

La contamination des plans d'eau est peu probable, parce que le point d'eau le plus proche est un petit ruisseau situé approximativement à 240 m au nord du puits de la mine.

L'eau nécessaire pour le nettoyage sous pression proviendra de l'eau stagnante se trouvant dans le puits existant ou de l'affluent situé à 240 m au nord du puits. Un permis de prélèvement d'eau (PPE) n'est pas exigé étant donné que le pompage reste en-dessous de 50 000 l/jour.

4.4 Ressources archéologiques et culturelles

Une évaluation archéologique de niveau 1 a été effectuée pour le site de la mine du lac Rond en 2015, qui a conclu qu'il est peu probable que le site de la mine contienne des ressources archéologiques à cause des perturbations découlant des activités minières passées, de l'absence de caractéristiques associées à un potentiel archéologique et de l'absence de sites archéologiques précédemment enregistrés situés à l'intérieur de la région du projet ou adjacents à celle-ci.

En fonction des renseignements fournis par le MTCS et la liste de vérification de repérage du MDNM, il a été déterminé qu'il était peu probable que le site renferme peu de biens patrimoniaux culturels et construits. La préparation du rapport d'évaluation du patrimoine culturel n'était pas exigée pour ce projet.

4.5 Peuples autochtones

La Première Nation Eabametoong a exprimé des préoccupations en matière de sécurité concernant le puits de la mine à ciel ouvert au lac Rond, et pense qu'il est possible que le site soit responsable de la mort de membres de la communauté. Bien qu'il n'y ait actuellement aucune documentation qui confirme ce point, il y a un risque pour la sécurité publique et il est possible que des restes humains se trouvent dans le puits de la mine. La communauté souhaite qu'il soit rendu hommage à ces personnes avant que le bouchon en acier ne soit posé sur le puits de la mine.

Beaucoup de membres de la communauté de la Première Nation Eabametoong participent à des activités de chasse l'automne. L'utilisation d'un hélicoptère et les travaux sur le site avec des scies à chaîne peuvent affecter le comportement du gibier.

Les deux trappeurs qui exploitent des sentiers de piégeage dans la zone du projet sont des membres de la communauté de la Première Nation Eabametoong. Les activités associées au projet peuvent coïncider avec une interruption temporaire des activités de piégeage dans la zone.

Le projet de réhabilitation du site de la mine du lac Rond représente des occasions économiques pour la Première Nation Eabametoong, par le biais de l'emploi et l'achat de services communautaires (c.-à-d. l'hébergement et les repas).

4.6 Santé et sécurité humaine

Le projet aura un effet positif sur la santé et la sécurité humaines parce qu'il éliminera un danger minier.

4.7 Environnement naturel

Le site de la mine du lac Rond Lake se trouve dans la section forestière du plateau central de l'Écorégion 2W (lac Big Trout) de l'écozone du bouclier de l'Ontario et dans les limites de l'écodistrict 2W-3 (lac Wunnummin). De la forêt à faible densité recouvre approximativement 21,4 % de l'écorégion. Des forêts de conifères et mixtes recouvrent respectivement 19,4 % et 8,4 % de la zone, et de petites poches de peuplements de feuillus recouvrent les vallées de la rivière. L'épinette noire est l'arbre dominant sur les basses terres et les hautes terres sur le site. Le pin gris et le bouleau blanc se trouvent fréquemment avec l'épinette noire sur les hautes terres. Plus de 30 % de l'écorégion sont recouverts de divers types zones humides, dont 12,1 % d'eau et 9,1 % de forêt marécageuse. Les brûlis occupent 8,1 % de la surface de l'écorégion, le pourcentage le plus élevé en Ontario (OMNR 2009).

La zone a été dévastée par un incendie de forêt sur une superficie de 4000 ha en 1996; cependant des stocks de bois d'œuvre de qualité marchande se trouvent à proximité du site de la mine. Une entente de vente et d'achat pour ce qui est du bois de chauffage n'est pas requise parce que la Première Nation Eabametoong utilisera le bois à des fins communautaires non commerciales. Tous les arbres abattus pendant le projet seront laissés sur les lieux, de manière à maintenir l'accès pour les piétons et les déplacements d'animaux jusqu'à l'hiver lorsque l'on viendra les prendre et les transporter à la communauté pour être utilisés comme bois de chauffage. Le nombre d'arbres, pour chaque espèce, le volume (dhh) et les dates d'abattage seront rapportées au district de Nipigon du MNRF. Les petites plantes arrachées pour le projet seront laissées sur les lieux afin de se décomposer de manière naturelle.

La faune de l'écorégion est de nature typiquement boréale, notamment des espèces vertébrées comme le loup gris, l'ours noir d'Amérique, la loutre de rivière d'Amérique, le carcajou, la martre d'Amérique, le castor, le caribou des bois, l'élan, le lièvre d'Amérique, le campagnol à dos roux de l'est, le tétras du Canada, l'aigle chauve, le geai gris, la paruline à couronne rousse, le bruant à gorge blanche, le crapaud d'Amérique, la rainette crucifère, la grenouille léopard, la grenouille du Nord et la couleuvre de l'Est. Le queue à tache noire, le ventre rouge du nord, le tête de boule, le meunier noir, l'épinoche à cinq épines et le chabot tacheté comptent parmi les espèces de poissons que l'on rencontre dans les écosystèmes aquatiques de l'écorégion (OMNR 2009).

Le site de la mine se situe dans le rang Ozhiki du caribou des bois, une espèce en voie de disparition qui est protégée en vertu de la *Loi sur les espèces en voie de disparition*.

La « Description de l'habitat général du caribou des bois » précise qu'aucune activité qui entraîne une perturbation sensorielle à moins de 10 km d'une zone à forte utilisation ne peut avoir lieu entre le 1^{er} mai et le 15 septembre de chaque année. Relativement à cette espèce, les données de télémétrie indiquent que le puits de la mine se trouve dans un rayon de 10 kilomètres d'une zone à densité élevée. Le projet ne semble pas avoir d'impacts négatifs sur les bébés caribous et la reproduction du caribou des bois, si les activités sont menées pendant cette période sensible.

Le site de la mine ne semble pas offrir un habitat hivernal approprié pour les chauves-souris. Le puits est rempli d'eau, la neige s'accumulant en surface pendant l'hiver. La zone a été récemment l'objet d'un incendie et n'offre pas un habitat de repos approprié.

Aucun autre habitat sauvage n'a été repéré dans cette zone, bien qu'il y ait des possibilités pour les oiseaux nicheurs qui peuvent être présents sur le site pendant la période de reproduction (1^{er} mai au 31 août).

5 Avantages et désavantages

5.1 Avantages

Les avantages du projet de réhabilitation du site de la mine du lac Rond comprennent ce qui suit :

- Résoudre un problème de sécurité de longue date concernant un puits de mine à ciel ouvert
- Fournir des occasions d'emploi aux membres de la communauté de la Première Nation Eabametoong
- Renforcer les relations du MDNM avec la Première Nation Eabametoong

5.2 Désavantages

Les désavantages du projet de réhabilitation du site de la mine du lac Rond comprennent ce qui suit :

- La possibilité de perturbation sensorielle à court terme dans une zone à densité élevée, dans un rayon de 10 km du site de la mine.
- La possibilité d'affecter le comportement de la faune, ce qui peut avoir des répercussions sur les activités de chasse et de piégeage.

6 Analyses

6.1 Mesures d'atténuation

6.1.1 Déversements de carburant

Pour réduire les possibilités de déversements de carburant, l'hélicoptère sera ravitaillé uniquement à la base aérienne à Fort Hope.

Pour les autres équipements à carburant (c.-à-d. les scies à chaîne), un plan d'action en matière de déversement sera élaboré et doit être suivi par les travailleurs sur le site. Les conteneurs de gaz et d'huile seront entreposés dans des aires désignées sur le site. Si l'on utilise une excavatrice en 2018, il faut prévoir une aire de rétention de carburant.

Tous les conteneurs de carburant amenés sur le site de la mine site seront enlevés à la fin du projet.

6.1.2 Préoccupations de la communauté

Les personnes-ressources clés de la Première Nation Eabametoong se verront remettre des mises à jour régulières sur l'avancement du projet.

Avant l'installation du bouchon en acier en 2018, il y aura une consultation avec la communauté pour discuter comment les membres décédés peuvent être honorés dans le respect.

Par le biais de contacts au sein de la communauté, on avisera les chasseurs et trappeurs concernés du calendrier des activités et de l'avancement des travaux. L'utilisation de l'hélicoptère sera maintenue à un minimum afin d'éviter de perturber le gibier, et il sera utilisé pour transporter les travailleurs et l'équipement sur la zone du projet tous les jours. L'hélicoptère ne sera pas utilisé à la brunante ni à l'aube là où les activités de chasse sont les plus intenses.

6.1.3 Espèces menacées et autres espèces sauvages

La « Description de l'habitat général du caribou des bois » précise qu'aucune activité qui entraîne une perturbation sensorielle à moins de 10 km d'une zone à forte utilisation ne peut avoir lieu entre le 1^{er} mai et le 15 septembre de chaque année. Par conséquent, il est proposé de mener les activités du projet uniquement à la fin septembre pendant une période de deux ans. Une certaine partie des travaux doit avoir lieu au début du printemps avant le 1^{er} mai, si les conditions climatiques au cours de l'automne précédent empêchent l'exécution de travaux importants. Si l'on utilise une excavatrice, il faut prévoir l'amener au cours de l'hiver, avant le 1^{er} mai de cette année.

Au cas où une partie quelconque du travail doit avoir lieu pendant une période sensible pour le caribou, l'autorisation appropriée prévue dans la *Loi sur les espèces en voie de disparition* sera demandée, que ce soit comme activité enregistrée en vertu de la section 23.18 du Règlement de l'Ontario 242/08 ou de la Section 17.2(a) Permis en matière de santé et sécurité.

Étant donné que le projet sera effectué entre le 15 septembre et le 1^{er} mai de l'année suivante, il n'y aura pas de travaux pendant la période de reproduction pour les oiseaux.

6.2 Méthodes de remplacement

6.2.1 Méthode de réhabilitation

Tableau 1: Méthodes de remplacement de réhabilitation Alternatives et option retenue

Méthode de réhabilitation	Raisons motivant la sélection ou l'exclusion
Bouchon en acier (option retenue)	L'installation d'un bouchon en acier sur le puits de la mine nécessite moins de vols et engendre moins de bruit, et s'effectue sur une courte durée par rapport à la pose d'un bouchon en béton.
Bouchon en béton	Il n'y a pas de sources de granulats disponibles à proximité; il faut donc amener le béton sur les lieux, ce qui se traduit par plus de vols d'hélicoptère et plus de bruit. La zone autour du collet du puits doit être chauffée afin que le béton durcisse de manière adéquate.
Remplissage avec du granulat	Il n'y a pas de sources de granulats disponibles à proximité; il faut donc amener le matériau sur les lieux, ce qui se traduit par plus de vols d'hélicoptère, plus de bruit et plus de dépenses. Sur le long terme, il y a un plus grand risque d'affaissement minier étant donné qu'il y a plusieurs obstructions juste en-dessous du collet du puits. Ces obstructions produisent des « ponts » et créent des vides dans le remplissage qui, au fil du temps se déplacent et doivent être consolidés.

Escrime	<p>Moins efficace qu'une barrière de sécurité ou qu'un bouchon.</p> <p>Cela nécessite un entretien à long terme. Les sites éloignés nécessitent un contrôle et des réparations régulières.</p> <p>Une clôture à chaînons de jauge n° 6 est lourde et difficile à manipuler.</p>
Coupole pour les chauves-souris	<p>Le puits de la mine n'offre pas un habitat hivernal approprié pour les chauves-souris. Il faut prévoir l'installation d'une coupole pour les chauves-souris.</p>

6.2.2 Accès

Tableau 2: Méthodes de remplacement de réhabilitation et option retenue

Type d'accès	Raisons motivant la sélection ou l'exclusion
Hélicoptère (option retenue)	<p>L'accès par les airs évite d'avoir des impacts négatifs sur l'habitat du caribou des bois ainsi que d'avoir une autorisation selon la <i>Loi de sur les espèces en voie de disparition</i> qui autoriserait d'endommager l'habitat.</p>
Route d'hiver	<p>En fonction des conditions et températures hivernales, il faut tracer une nouvelle route de plusieurs kilomètres de Fort Hope au site de la mine, ce qui serait plus coûteux que d'utiliser un hélicoptère pour transporter les travailleurs et l'équipement.</p> <p>Cette route nécessiterait de passer sur le lac Eabamet à au moins un emplacement. Il y a des risques de sécurité si l'état de la glace est inadéquat et un plus grand risque qu'il y ait contamination de l'eau si l'équipement et la machinerie font rompre la glace.</p> <p>Une route terrestre créerait un corridor que pourraient emprunter les prédateurs et aurait un impact négatif sur les taux de survie du caribou des bois. La portée du projet devrait être prolongée pour régler la mise hors service de cette route et la question des coûts. La route peut également être considérée comme un dommage à l'habitat</p>

	et nécessiter des autorisations en vertu de la Loi sur les espèces en voie de disparition.
Barge	L'équipement et les travailleurs peuvent être amenés par barge au sentier qui mène du lac Eabamet au puits de la mine; cependant, les niveaux d'eau dans les environs du lac pourraient ne pas être assez profonds pour le passage d'une barge. En fonction des niveaux d'eau observés en 2017, cette solution peut être impossible à réaliser.

6.2.3 Équipement

Tableau 3: Solutions de remplacement pour l'équipement et option retenue

Équipement	Raisons motivant la sélection ou l'exclusion
Équipement exploité à la main (par ex. trépieds, treuils manuels, etc.) (option retenue)	<p>Moins d'impacts sur l'environnement que l'excavatrice, mais une charge de travail accrue, une plus longue durée du projet et plus de risques de sécurité pour le personnel du projet.</p> <p>La conception technique pour le bouchon en acier répond aux besoins logistiques associés à sa pose et un modèle approprié pour faciliter la pose et l'assemblage va être commandé et fabriqué.</p>
Excavatrice	<p>Plus rapide et plus sécuritaire que l'installation manuelle, mais les impacts sur l'environnement sont plus importants en raison des risques de fuite de carburant ainsi qu'une perturbation temporaire de la végétation causée par l'entretien du sentier.</p> <p>En l'absence d'une route, il faut amener l'excavatrice pendant les mois d'hiver afin de faciliter les travaux en 2018 pour poser le bouchon en acier sur le puits de la mine. Par conséquent, la machinerie ne serait pas utilisée pendant de longues périodes et ne serait pas disponible pour une utilisation par la communauté.</p> <p>Si les niveaux d'eau sont suffisamment élevés en septembre, il serait possible de transporter l'excavatrice</p>

	avec la barge sur le site. Cela permettrait de raccourcir le calendrier d'installation du bouchon. L'utilisation de l'excavatrice continuera de faire l'objet d'une évaluation comme mesure d'urgence jusqu'au moment où le niveau des eaux peut être défini sur le site.
--	---

6.2.4 Calendrier du projet

Tableau 4: Solutions de rechange pour le calendrier du projet et option retenue

Calendrier du projet	Raisons motivant la sélection ou l'exclusion
Pas de travaux entre le 1^{er} mai et le 15 septembre (option retenue)	Évite d'avoir des impacts négatifs sur le caribou des bois et d'avoir une autorisation en vertu de la <i>Loi sur les espèces en voie de disparition</i> .
Pas de contraintes de calendrier	Laisserait plus de temps pour mener à terme les travaux du projet, avec une plus grande flexibilité pour tenir compte des conditions météorologiques défavorables. Les activités entre le 1 ^{er} mai et le 15 septembre se traduiraient par une perturbation sensorielle pour le caribou des bois, ce qui pourrait avoir des conséquences sur la reproduction. Une autorisation en vertu de la <i>Loi sur les espèces en voie de disparition</i> serait requise.

6.3 Études

Une évaluation archéologique de niveau 1 a été effectuée par AECOM en 2015, conformément aux *Normes et directives pour les archéologues consultants* (2011). En tant que zone éloignée sans accès routier direct à une aire fortement peuplée, la zone d'étude de la mine du lac Rond avait été évaluée selon la *Section 1.3.4, Solutions de rechange pour évaluer le potentiel dans des conditions particulières : Zones éloignées, Standard 2* dans les *Normes et directives pour les archéologues consultants*.

L'évaluation a documenté l'historique d'utilisation géographique, archéologique et territoriale des terres relevées dans la zone d'étude de 0,301 hectare afin d'évaluer leur potentiel en ressources archéologiques. En raison de l'éloignement du site de la mine du lac Rond, une inspection supplémentaire du bien n'a pas été entreprise. Une cartographie détaillée, une imagerie par satellite, des photographies aériennes actuelles et d'archives, des photos sur le terrain fournies par le MDNM et un rapport antérieur d'évaluation du site ont été utilisés afin d'évaluer le potentiel archéologique du bien.

En combinaison à la perturbation entraînée par les activités minières antérieures et au manque de caractéristiques de potentiel archéologique ou de sites archéologiques antérieurement enregistrés situés dans le périmètre de la zone d'étude ou de la zone adjacente, il a été déterminé que la zone d'étude évaluée dans ce rapport était peu susceptible de renfermer des ressources archéologiques, et il a été recommandé qu'aucune autre évaluation archéologique supplémentaire ne soit exigée concernant le bien de la mine du lac Rond.

7 Surveillance des effets futurs

Conformément à l'Annexe 1, Partie 1, Bit 15 Règlement de l'Ontario 240/00 en vertu de la *Loi sur les mines*, une inspection du bouchon en acier est requise au moins une fois tous les cinq ans afin de s'assurer qu'il continue à répondre aux spécifications et exigences du Mine Rehabilitation Code of Ontario.

La surveillance des conteneurs de gaz et d'autres déchets n'est pas proposée, étant donné que ce n'est pas un objectif du projet de réhabilitation. On considère que le risque environnemental de laisser des matériaux sur le site est faible. Cependant, il peut être procédé à l'enlèvement de certains déchets, si cela est considéré comme étant faisable et sécuritaire.

8 Calendrier du projet

Tâche	Dates				
	Octobre 2017	Novembre 2017	Décembre 2017	Janvier à septembre 2018	Après le 15 septembre 2018
Mobilisation de l'entrepreneur	X				
Formation (santé et sécurité, équipement pour prévenir les chutes)	X				
Enlever la végétation pour la nouvelle plateforme de l'hélicoptère	X				
Installation des ancrages	X				
Enlever la végétation autour du puits	X				
Enlever les morts terrains autour du puits	X	X			
Arpentage et cartographie géotechnique		X			
Démobilisation de l'entrepreneur		X			
Ébauches et Services CAO, soumission des dessins		X	X		
Fabrication du bouchon en acier				X	
Installation du bouchon en acier (y compris la					X

mobilisation et la démobilisation)					
---	--	--	--	--	--

9 Exigences de catégorie EE

Le Projet de réhabilitation du site de la mine du lac Rond a été classé dans la catégorie B conformément à la classe EE du MDNM.

Les projets de catégorie B sont censés avoir peu d'effets environnementaux potentiels, qui sont en outre mineurs, de courte durée, bien compris et prévisibles. Ces effets se gèrent facilement et sont faciles à atténuer. Le niveau d'intérêt eu égard au projet est considéré comme étant mineur et localisé et on ne prévoit pas d'opposition à l'entreprise.

L'évaluation environnementale concernant le Projet de réhabilitation du site de la mine du lac Rond a été effectué conformément au processus d'examen et de planification de classe EE du MDNM pour les projets de catégorie B. Une description du projet et un document de projet ont été préparés qui portent sur les exigences techniques et informatives mentionnées dans la classe EE.

Un Avis de possibilité de formuler des commentaires a été transmis aux organismes gouvernementaux appropriés, aux communautés et aux parties intéressées ou touchées; il a également été affiché sur le site Web du MDNM et en tant qu'avis d'information sur le Registre environnemental (Annexe – Dossier de consultation). Selon la classe EE du MDNM, il n'est pas requis d'afficher un Avis d'achèvement pour un projet de catégorie B. Un Avis d'achèvement sera préparé pour le projet.

Des versions anglaise et française de l'Avis de possibilité de formuler des commentaires, de la description de projet et du document du projet seront disponibles. Ces documents seront également conformes à la *Loi sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario*.

10 Références

Ministère des Richesses naturelles et des Forêts 2009. The Ecosystems of Ontario, Part 1: Ecozones and Ecoregions.

Ministère des Richesses naturelles et des Forêts 2013. Description de l'habitat général du caribou des bois (*Rangifer tarandus caribou*)

Ministère des Richesses naturelles et des Forêts Septembre 2015. Stratégie d'aménagement du Grand Nord : Une version d'ébauche.

Ministère du Développement du Nord et des Mines Règlement de l'Ontario 240/00 (dernière modification 307/12). Développement et fermeture des mines en vertu de la partie VII de la Loi sur les mines.

Ministère du Développement du Nord et des Mines 3 juillet 2014 Évaluation
environnementale de portée générale concernant des activités menées par le ministère
du Développement du Nord et des Mines en vertu de la *Loi sur les mines*

Ministère du Développement du Nord et des Mines 2015. Stratégie ontarienne
d'exploitation des minéraux.

Ministère du Tourisme, de la Culture et du Sport 2011. Normes et directives à l'intention
des archéologues-conseils.

11 Annexe

Dossier de consultation

Projet de réhabilitation du site de la mine du lac Rond : dossier de consultation

12 Description du projet

Le site de la mine du lac Rond (aussi autrefois appelée la mine de Fort Hope ou la mine Golden Hope) est situé à 1,6 kilomètre au sud du lac Rond, et approximativement à huit kilomètres au nord-est de la communauté de Fort Hope (Première Nation Eabametoong).

La mine était en exploitation de 1927 à 1959. Elle comportait deux tranchées, un puits et des galeries latérales construites pendant cette période. Les activités minières ont fini par être abandonnées sans production enregistrée d'or, et la propriété est inexploitée depuis 1959. De l'équipement abandonné et des matériaux résidus se trouvent encore sur le site.

Une activité discrétionnaire de réhabilitation menée conformément au document intitulé l'Évaluation environnementale de portée générale concernant des activités menées par le ministère du Développement du Nord et des Mines en vertu de la *Loi sur les mines*. Les travaux proposés comprennent le recouvrement du puits de mine, ainsi que l'élimination possible de l'équipement minier abandonné et des minéraux, y compris deux bonbonnes pouvant contenir du gaz pressurisé, le cas échéant.

Les travaux sont planifiés en deux phases distinctes qui s'étendront sur deux années successives. Le dégagement du site et le travail de préparation autour de l'orifice du puits et de la plateforme d'atterrissage commenceront dès octobre 2017. On enlèvera la végétation pour la plateforme d'atterrissage, qui sera située approximativement à 80 m du puits. La végétation doit être enlevée dans un rayon de 10 m par rapport à l'orifice du puits, et l'aire dans un rayon de 2 m par rapport à ce dernier doit être dessouchée et décapée jusqu'au substratum rocheux. Si ces travaux ne peuvent pas être achevés à l'automne 2017, on essaiera d'entamer les travaux sur le terrain à la fin du printemps avant le 1^{er} mai 2018.

Un arpentage détaillé du sol autour de l'orifice du puits aura lieu lorsque le dégagement du site et le travail de préparation du sol seront terminés afin d'éclairer la conception technique et la fabrication du bouchon en acier. On procédera à un inventaire des objets abandonnés sur le site et on déterminera l'état des bonbonnes.

Le bouchon en acier sera préfabriqué en dehors du site et placé sur l'orifice du puits à la fin septembre 2018. L'enlèvement de l'équipement et du matériel abandonnés sur le site à cette époque dépendra de la capacité des hélicoptères et des conditions de sécurité.

En raison de son éloignement, le site de la mine est accessible uniquement par voie aérienne ou par une route d'hiver. Le moyen d'accès préféré actuellement est par hélicoptère.

1. Parties ou collectivités autochtones intéressées

Le tableau ci-dessous dresse la liste des personnes intéressées désignées par le MDNM au début du processus de planification (tableau 1).

Tableau 1 : Parties ou collectivités autochtones intéressées

Type	Liste	Motif de l'inclusion
Organismes fédéraux, provinciaux et municipaux	Ministère de l'Environnement et de l'Action en matière de changement climatique : <ul style="list-style-type: none"> • Direction des autorisations environnementales • Région du Nord • District de Thunder Bay 	Autorité réglementaire eu égard aux exigences de la <i>Loi sur les évaluations environnementales</i>
	Ministère des Richesses naturelles et des Forêts, bureau de district de Nipigon	Autorité réglementaire eu égard à la <i>Loi sur les espèces en voie de disparition</i> et la <i>Loi sur la durabilité des forêts de la Couronne</i>
	Ministère du Tourisme, de la Culture et du Sport	Autorité réglementaire eu égard à la <i>Loi sur le patrimoine de l'Ontario</i>
Collectivité ou organisation autochtone	Première Nation Eabametoong (Fort Hope)	Sur le territoire traditionnel. Des préoccupations en matière de santé et sécurité concernant le site de la mine ont été exprimées.
	Four Rivers Environmental Services Group (Matawa First Nations Management)	Matawa First Nations Management (MFNM) est un conseil tribal pour les neuf membres des Premières Nations Ojibway

Type	Liste	Motif de l'inclusion
		et Cree, qui fournit une variété de services de conseil et des programmes. Four Rivers Environmental Services Group est le groupe de service de Matawa qui a pour mandat d'aider les Première Nations membres du groupe Matawa à constituer leur capacité en vue de gérer de manière active les ressources en terre et en eau qui se trouvent sur leur territoire traditionnel.
Parties et organismes intéressés	Deux trappeurs	Repérés par le MNRF. Il se peut qu'ils exploitent des sentiers de piégage dans la région.
	Slam Exploration Ltd.	Détenteur de permis minier adjacent
Membre de l'Assemblée législative (MAL)	Sarah Campbell, rivière à la Pluie Kenora	MAL pour les projets constituants dans la région du projet

2. Activités de consultation et de participation

2.1 Avis

Du 17 août 2017 au 15 septembre 2017, MNDM a affiché un avis de possibilité de formuler des commentaires sur son site Web et dans le Registre environnemental (n° 013-1256) (voir Annexe).

2.2 Réunions

Le tableau 2 présente la liste des réunions qui ont été tenues pendant la période de consultation.

Tableau 2 : Réunions

Nom	Mode de communication / Lieu	Date	Observations
Première Nation Eabametoong, Four Rivers Environmental Services Group et MNDM	Téléconférence	3 octobre 2016	Discussion des options de réhabilitation options pour le puits de la mine du lac Rond et des possibilités de calendriers pour les activités liées au projet. Le projet offre un potentiel d'intérêts pour la communauté.
Première Nation Eabametoong, Four Rivers Environmental Services Group et MNDM	Téléconférence	29 mai 2017	Une discussion a été menée sur la mise à jour du projet relative au projet du site de la mine du lac Rond, incluant les motifs expliquant des retards dans le projet.
Première Nation Eabametoong et MNDM	Téléconférence	15 août 2017	<p>Une discussion a été menée au sujet de l'information fournie par MNRF concernant l'habitat du caribou des bois près de l'emplacement de la mine du lac Rond.</p> <p>Une discussion a été menée au sujet des activités relatives au projet, et de l'intérêt de la communauté pour ce qui est des travaux pour certaines parties du projet.</p> <p>Il est important de tenir le chef et le conseil informés.</p>
Première	Réunion/Thunder	25	Une discussion à été menée sur

Nom	Mode de communication / Lieu	Date	Observations
Nation Eabametoong, Four Rivers Environmental Services Group et MNDM	Bay (Bureau de MNDM)	septembre 2017	le dégagement du site et les travaux d'arpentage pour l'automne 2017, et une mise à jour du processus d'appel d'offres a été fournie. On a également discuté du délai prévu pour la conception et la fabrication du bouchon en acier et de son installation à l'automne 2018.

3. Résumé des commentaires reçus

Tableau 3 : Résumé des commentaires reçus

Commentateur	Résumé des commentaires	Réponse du MDNM
Ministère de l'Environnement et de l'Action en matière de changement climatique (MEACC) (Région du Nord – Sudbury)	<p>Recommandations sur les exigences en matière de renseignements pour la documentation du projet :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le site du projet apparaît dans la Zone de planification du Grand Nord. Décrire les répercussions de la planification de l'aménagement du territoire (le cas échéant) dans la documentation du projet. • Estimer l'ampleur du dégagement du site pour pouvoir y accéder ainsi qu'à l'emplacement du puits de la mine, et la méthode qui sera utilisée pour déterminer l'emplacement de la plateforme 	MNDM va intégrer l'information recommandée dans la documentation du projet, le cas échéant.

Commentateur	Résumé des commentaires	Réponse du MDNM
	<p>d'atterrissage.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Indiquer s'il y a du bois d'œuvre de qualité marchande sur le site et s'il faut détenir un permis d'aménagement forestier durable. Déterminer la méthode d'enlèvement et de mise au rebut du bois d'œuvre qui n'est pas de qualité marchande, des rémanents d'exploitation et autres végétaux. • Traiter les impacts potentiels sur les eaux souterraines et le ruissellement en surface. • Décrire comment sera déterminé si l'enlèvement des bonbonnes de gaz est faisable, définir les mesures d'atténuation possibles, et inclure toute surveillance sur le long terme, si cela est exigé. • Les mesures d'atténuation qui sont prises en considération pour tous les aspects du projet doivent être incluses dans la description du projet. L'évaluation des mesures d'atténuation doit être incluse dans la documentation du projet. 	
<p>Ministère des Richesses naturelles et des Forêts (MRNF), bureau de district de Nipigon/bureau de la région de Geraldton</p>	<p>En s'appuyant sur des données de télémessure, il y a une zone d'élevage pour le caribou des bois à proximité du site du projet. Les activités qui se traduisent par</p>	<p>Les travaux dans le cadre du projet sont prévus entre le 15 septembre et le 1^{er} mai de l'année</p>

Commentateur	Résumé des commentaires	Réponse du MDNM
	<p>une perturbation sensorielle dans un rayon de 10 km de zones à forte utilisation peuvent entraîner le déplacement de caribous pendant les périodes sensibles, du 1^{er} mai au 15 septembre de chaque année. En raison de la nature du projet (c.-à-d. boucher un puits de mine), si les travaux peuvent être limités en dehors de la plage temporelle, alors le MNDM doit demander une autorisation en vertu de la <i>Loi sur les espèces en voie de disparition (LEVD)</i>.</p> <p>Présence potentielle de l'une des quatre espèces de chauve-souris en voie de disparition qui sont protégées en vertu de la <i>LEVD</i>. Il faut également éviter l'abattage d'arbres qui peuvent fournir un habitat de repos approprié, afin de créer une plateforme d'atterrissage, afin de limiter les perturbations.</p> <p>Deux sentiers de piégeage sont en exploitation dans la zone du projet. Les trappeurs sont des membres de la communauté des Premières Nations Eabametoong.</p> <p>La carte historique des incendies montre qu'un incendie 4000 ha dans la région en 1996.</p> <p>Aucun permis d'utilisation des</p>	<p>suiuante, afin d'éviter toutes répercussions sur le caribou des bois.</p> <p>Le puits de la mine est emplí d'eau et de neige et n'offre pas un habitat hivernal approprié pour les chauves-souris. La zone a été récemment l'objet d'un incendie et n'offre pas un habitat de repos approprié.</p> <p>Le MNDM va travailler en collaboration avec la communauté afin de s'assurer que les membres sont avisés.</p> <p>Information incluse dans le document du projet.</p> <p>Le MNDM fournira de l'information au MRNF au sujet de la lettre d'autorisation.</p> <p>Le MNDM confirmera que du bois sera</p>

Commentateur	Résumé des commentaires	Réponse du MDNM
	<p>terres n'est exigé. Une lettre d'autorisation est émise par le MRNF en vertu de la Loi sur les terres publiques.</p> <p>Si du bois est fourni à la communauté, aucune licence ni entente de vente et d'achat n'est exigée. Cependant, la lettre est exigée de la part de la Première Nation Eabametoong qui comprend la confirmation de l'arrangement. L'information sur les arbres abattus sera transmise au MRNF après l'abattage. Si la communauté ne reçoit pas de bois, le MNDM exige alors une entente de vente et d'achat pour ce qui est du bois de chauffage. DU MRNF.</p>	<p>donné à la Première Nation Eabametoong et demandera la confirmation de la communauté.</p>
<p>Ministère du Tourisme, de la Culture et du Sport (MTCS)</p>	<p>Le MTCS n'était pas au courant de l'existence d'un plan de conservation pour cette zone.</p> <p>Le MTCS ne savait pas que la zone avait été évaluée auparavant.</p> <p>La propriété n'était pas sur la liste des propriétés patrimoniales du MTCS.</p> <p>Le MTCS n'était en possession d'aucune information qui pourrait indiquer qu'il existe un potentiel pour le patrimoine construit ou les paysages culturels patrimoniaux.</p>	<p>L'information a été utilisée pour effectuer le criblage du patrimoine construit et culturel du MNDM.</p>
<p>Première Nation Eabametoong</p>	<p>Préoccupations en matière de</p>	<p>Le MNDM a réaffirmé</p>

Commentateur	Résumé des commentaires	Réponse du MDNM
	<p>sécurité concernant le puits de la mine à ciel ouvert. Il est possible que le site soit responsable de la mort de membres de la communauté. La communauté doit également s'investir quant à la manière de commémorer ces membres.</p> <p>Elle soutient le projet de réhabilitation, mais elle est préoccupée par les retards et souhaiterait voir le MNDM maintenir son engagement initial à achever le projet d'ici la fin de l'été 2018.</p> <p>Il faudrait organiser une réunion technique à Thunder Bay avant la présentation du plan final à la communauté, afin de déterminer comment le travail se confié et à qui et quelles seront les possibilités d'emploi pour les membres de la communauté.</p> <p>Il est important de garder le chef et le conseil informés et au courant afin d'assurer leur soutien au projet.</p> <p>Il faut limiter l'utilisation de l'hélicoptère pendant la chasse en automne afin de limiter la perturbation du gibier.</p>	<p>son engagement envers la réhabilitation de la mine du lac Rond en tant que projet prioritaire.</p> <p>Selon le calendrier proposé du projet, le bouchon devrait être installé au début de l'automne 2018.</p> <p>Une réunion technique a eu lieu le 25 septembre 2017.</p> <p>Le MNDM continuera d'assurer les communications et de fournir régulièrement des mises à jour aux représentants de la communauté.</p> <p>Pour ce projet, l'utilisation de l'hélicoptère sera maintenue au minimum et il ne sera pas utilisé à la brunante ou à l'aube.</p>

Commentateur	Résumé des commentaires	Réponse du MDNM
		Certains travaux peuvent être reportés au début du printemps (avant le 1 ^{er} mai).
Four Rivers Environmental Services Group	A fait remarquer que l'information concernant le caribou des bois n'avait pas été transmise aux groupes ou communautés des Premières Nations.	A fourni des coordonnées pour le biologiste du MRNF qui peut traiter les questions au sujet des données concernant le caribou.

13 Annexes

Avis de possibilité de formuler des commentaires

Description du projet

Invitation à formuler des commentaires sur un projet de catégorie B

Évaluation environnementale de portée générale concernant les activités du ministère du Développement du Nord et des Mines en vertu de la Loi sur les mines

14 Projet de réhabilitation du site de la mine du lac Rond (proposition de boucher un puits de mine à ciel ouvert)

Le ministère du Développement du Nord et des mines (MDNM) vous invite à formuler des commentaires sur la proposition de couvrir le puits d'une mine à ciel ouvert dans la mine abandonnée du lac Rond (figure 1). Il est prévu d'effectuer le travail en deux phases séparées qui auront lieu au début de l'automne (septembre-octobre) pendant deux années consécutives afin de ne pas perturber le caribou des bois. Il est proposé de commencer à dégager le site et à préparer le sol autour de l'orifice du puits et de la plateforme d'atterrissage à la fin septembre 2017. Un arpentage détaillé du sol autour de l'orifice du puits aura lieu lorsque le dégagement du site et le travail de préparation du sol seront terminés afin d'éclairer la conception technique et la fabrication du bouchon en acier. Ce bouchon sera installé sur le puits à la fin septembre 2018 en même temps qu'auront lieu tous autres travaux de réhabilitation jugés appropriés.

Ce projet de catégorie B sera réalisé conformément aux lignes directrices du document *A Class Environmental Assessment for Activities of the Ministry of Northern Development and Mines under the Mining Act*.

La description du projet proposé se trouve à : <http://www.mndm.gov.on.ca/en/mines-and-minerals/mining-act/class-environmental-assessment-activities/rond-lake-rehabilitation>

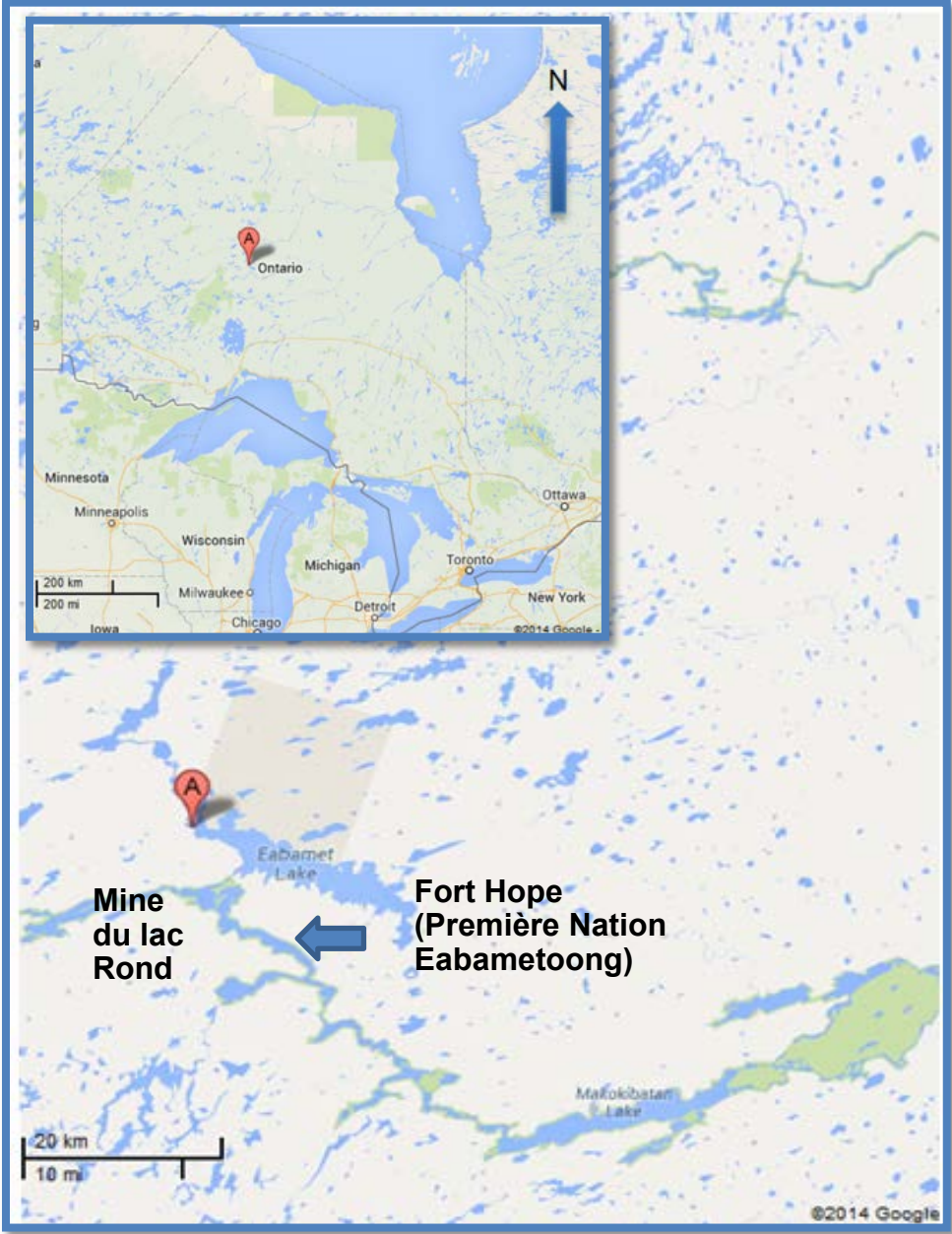
Vous êtes invités à formuler des commentaires et à exprimer toute préoccupation concernant le projet proposé. Les commentaires doivent être reçus le 15 septembre 2017 au plus tard. Pour obtenir d'autres renseignements ou formuler des commentaires sur le projet, adressez-vous à :

Eric Cobb
Planificateur de l'environnement
933 chemin du lac Ramsey
Sudbury, ON P3E 6B5

Tél. : 705 670-5624 Téléc. : 705 670-5803
eric.cobb@ontario.ca

Veillez prendre note que les renseignements personnels figurant dans une soumission (p. ex. nom, adresse, numéro de téléphone) ainsi que vos commentaires et vos opinions sont recueillis par le MDNM en vertu de la *Loi sur les évaluations environnementales* dans le but de réaliser des consultations auprès du public et de prendre des décisions concernant le projet. Les renseignements personnels peuvent également être transmis à la Direction des autorisations environnementales du ministère de l'Environnement et de l'Action en matière de changement climatique. La collecte, l'utilisation et la divulgation de ces renseignements sont régies par la *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée*. Veuillez acheminer vos questions concernant la collecte de ces renseignements à la personne-ressource nommée ci-dessus.

Figure 1 : Emplacement du projet



Description du projet

15 Titre du projet

Projet de réhabilitation du site de la mine du lac Rond (proposition de boucher un puits de mine à ciel ouvert)

16 Résumé du projet

Le site de la mine du lac Rond (aussi autrefois appelée la mine de Fort Hope ou la mine Golden Hope) se trouve à 1,6 kilomètre au sud du lac Rond, et à environ huit kilomètres au nord-ouest de la communauté de Fort Hope (Première Nation Eabametoong) (figure 1). La mine, exploitée de 1927 à 1959, comportait deux tranchées, un puits et des galeries latérales construites pendant cette période. Les activités minières ont fini par être abandonnées sans production enregistrée d'or, et la propriété est inexploitée depuis 1959.

Une activité discrétionnaire de réhabilitation menée conformément au document intitulé « A Class Environmental Assessment for Activities of the Ministry of Northern Development and Mines under *the Mining Act* » est proposée afin de régler les préoccupations en matière de sécurité que le puits ouvert présente. Le travail proposé consiste à boucher le puits de la mine et peut-être aussi à supprimer si possible deux bonbonnes de gaz pressurisé. Le puits est rempli d'eau, aurait environ 40 mètres de profondeur, et donne accès à plus de 90 mètres de galeries souterraines de mine.

En raison de son éloignement, le site de la mine est accessible uniquement par voie aérienne ou par une route d'hiver. Le moyen d'accès préféré actuellement est par hélicoptère. Il faudra dégager une plateforme d'atterrissage près de la mine afin de transporter l'équipement et les matériaux sur le site. Il est prévu d'effectuer le travail en deux phases séparées au début de l'automne (septembre-octobre) pendant deux années consécutives.

17 Résultats de l'évaluation

Selon l'évaluation environnementale de portée générale concernant les activités du MDNM, le projet de réhabilitation du lac Rond se classe dans la catégorie B.

Les projets de catégorie B sont censés avoir peu d'effets environnementaux potentiels, qui sont en outre mineurs, de courte durée, bien compris, prévisibles, et facilement gérés ou atténués.

Le degré d'intérêt à l'égard du projet devrait être mineur et localisé, sans opposition prévue aux travaux. La communauté de la Première Nation Eabametoong et d'autres utilisateurs des ressources (c.-à-d., trappeurs, chasseurs) de la région ont manifesté leur intérêt pour la réhabilitation du site afin de régler des problèmes de sécurité. Il a été déterminé qu'il est peu probable que le site de la mine contienne des ressources

archéologiques à cause des perturbations découlant des activités minières passées, de l'absence de caractéristiques associées à un potentiel archéologique et de l'absence de sites archéologiques précédemment enregistrés situés à l'intérieur de la région du projet ou adjacents à celle-ci.

Même si le projet aura un effet positif sur la santé et la sécurité humaines parce qu'il éliminera un danger minier, il pourrait avoir des effets négatifs sur le caribou des bois s'il est mené pendant une période sensible. Cependant, les perturbations sensorielles peuvent être évitées avec des restrictions appropriées sur le moment des travaux.

18 Mesures d'atténuation

Le caribou des bois fait partie des espèces menacées aux termes de la *Loi sur les espèces en voie de disparition*. Des données de télémétrie sur les espèces montrent que le puits de la mine se trouve à moins de 2 kilomètres d'une zone à forte utilisation. La « Description de l'habitat général du caribou des bois » précise qu'aucune activité qui entraîne une perturbation sensorielle à moins de 10 km d'une zone à forte utilisation ne peut avoir lieu entre le 1^{er} mai et le 15 septembre de chaque année. Par conséquent, il est proposé de mener les activités du projet uniquement à la fin septembre pendant une période de deux ans. Au cas où une partie quelconque du travail doit avoir lieu pendant une période sensible pour le caribou, l'autorisation appropriée prévue dans la *Loi sur les espèces en voie de disparition* sera demandée.

19 Prochaines étapes

Une invitation à formuler des commentaires pendant 30 jours sera fournie au ministère de l'Environnement et de l'Action en matière de changement climatique ainsi qu'à d'autres organismes appropriés, d'autres intervenants potentiels qui pourraient être intéressés, et des membres du public. L'invitation sera aussi affichée à titre d'avis d'information dans le Registre environnemental et sur la page Web de l'évaluation de portée générale du MDNM. Le MDNM consultera la communauté de la Première Nation Eabametoong et communiquera avec elle afin de lui fournir des renseignements, de recenser les préoccupations et de discuter des possibilités.

Il est proposé de commencer à dégager le site et à préparer le sol autour de l'orifice du puits et de la plateforme d'atterrissage à la fin septembre 2017. Un arpentage détaillé du sol autour de l'orifice du puits aura lieu lorsque le dégagement du site et le travail de préparation du sol seront terminés afin d'éclairer la conception technique et la fabrication du bouchon en acier. Ce bouchon sera installé sur le puits à la fin septembre 2018 en même temps qu'auront lieu tous autres travaux de réhabilitation jugés appropriés.

Figure 1 : Emplacement du projet

